



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 61872

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la simplification des démarches administratives concernant l'accueil des stagiaires dans les entreprises. Le bureau de la CCI du Tarn lui a fait part de l'exaspération de nombreux entrepreneurs tarnais sur ce dossier. En effet, de nombreux entrepreneurs dans les conditions actuelles ne pourront plus accueillir de stagiaires du fait de la multitude de formulaires à remplir et de documents à fournir. Il est temps de moderniser l'action publique et de mettre en place le "choc de simplification administrative" pour accélérer le développement des entreprises, faciliter la vie des particuliers et alléger le travail des administrations. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61872

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6393

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)